

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690
Tél. : 02.98.99.61.07
Fax : 02.98.99.67.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille trois, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Yves CORRE, Maire.

Etaient présents : l'ensemble du conseil municipal à l'exception de :

Etaient absents : Joël DANIEL.

Secrétaire de séance : Alexis MANAC'H

OBJET : EGLISE : mise en place d'un nouveau système de chauffage

Dans le cadre de l'installation d'un nouveau système de chauffage à l'église, le bureau d'études DILASSER de Saint-Martin-des-Champs a établi une proposition d'honoraires avec convention.

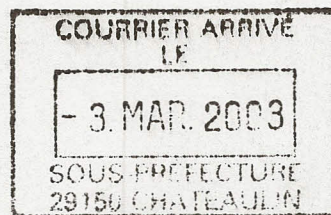
Cette convention concerne une mission d'ingénierie conseil dans le cadre de la mise en oeuvre de chauffage dans le bâtiment de l'église (chauffage électrique type IRC). Elle intègre la conception, les plans et pièces marchés entreprises, l'analyse des offres, le suivi et la réception des travaux.

Le coût des honoraires est de 1800,00 euros HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à signer cette convention.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Y. CORRE.



CONVENTION

1) La présente convention est établie entre

MAIRIE de BRENNILIS - Le Bourg - 29690 BRENNILIS représentée par M Le Maire
et

BETDI Dilasser - Impasse des Frères Lumière - 29600 St Martin des Champs représentée par
M Dilasser Pierre

2) Elle concerne

Une mission d'ingénierie conseil dans le cadre de la mise en œuvre de chauffage dans le bâtiment de l'église implantée au bourg de BRENNILIS, (chauffage électrique type IRC).

3) Elle intègre les éléments suivants (en référence à la loi MOP)

- conception
- plan et pièces marchés entreprises
- analyse des offres
- suivi des travaux
- réception des travaux

4) La mairie de BRENNILIS procèdera au règlement des sommes dues à BETDI Dilasser suivants les modalités qui suivent :

- remise des pièces de consultation entreprise	1 000,00 € HT
- remise rapport d'analyse des offres	200,00 € HT
- suivi de chantier (4 réunions)	400,00 € HT
- après réception travaux	200,00 € HT

Pour un total de 1 800,00 € HT

5) Dans le cadre d'un arrêt de mission :

L'élément de mission en cours sera dû.

6) Dans le cadre des présents travaux:

La mairie de BRENNILIS confiera une mission de contrôle à un bureau de contrôle, afin de procéder au contrôle des installations électriques en fin de chantier dans le cadre du « Consuel », afin de permettre la mise en place du nouveau tarif EDF (tarif Jaune).

Fait à : St Martin des Champs

Le : 09 Décembre 2002

Pour démarrage mission
Mairie de BRENNILIS



Pour acceptation mission
BETDI Dilasser

B.E.T.D.I. DILASSER

Z.A. du Launay - Imp. des Frères Lumière
29600 SAINT MARTIN DES CHAMRS

Tél. 02 98 88 50 14

Fax 02 98 88 18 22

Siret 333 825 396 00034 - APE 742 C